



Rapport d'activité 2020

CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)

du Pays d'Auray

Le 22/06/2021

LE MOT DU PRESIDENT

Après plus de 4 années de travail, de réflexions, de constitution d'une équipe « projet » réunie au sein de notre COPIL, de haut de bas, de moments forts et parfois aussi de fatigue, l'année 2020 est un virage important.

En janvier, nous avons réuni notre Assemblée Générale constitutive au cours de laquelle nous avons tous ensemble co-construit les bases statutaires de notre fonctionnement associatif et lancé les grands axes de projets que nous voulions développer dans le cadre fourni par l'accord conventionnel interprofessionnel que nous souhaitions signer avec nos autorités de tutelles.

Il a fallu encore quelques mois pour finaliser le projet de santé qui s'est vu reconnu puis validé par l'ARS de Bretagne et la CPAM du Morbihan en décembre 2020.

Cette étape importante qui nous a permis de consolider notre fonctionnement au premier trimestre 2021 avec l'embauche de notre coordinatrice Lucie BOUSSEAUD est venue reconnaître de manière factuelle et institutionnelle tout le travail fait sur le territoire d'Auray depuis des années.

Nous sommes maintenant reconnus, financés, en ordre de marche pour porter tous nos projets et accomplir toutes les missions qui sont attendues, au service des usagers et de leur parcours de santé.

Pour autant, notre CPTS n'a pas attendu cette signature pour être active sur le territoire. Dès l'annonce du confinement début mars, nous avons travaillé afin que les soignants du territoire puissent assurer la continuité des soins auprès de leurs patients en toute sécurité. Nous avons fourni des EPI (Equipement de Protection Individuelle), proposé des protocoles pour assurer le fonctionnement des cabinets, accompagné des associations et des entreprises lors de la reprise du travail. Nous avons surtout participé très activement à la sauvegarde d'établissements médicosociaux en difficulté en assurant leur médicalisation en urgence dès octobre. Et nous avons préfiguré le fonctionnement du centre de vaccination mis en place finalement en janvier au Pratel. Ce travail s'est toujours fait en lien étroit avec l'ARS, la CPAM et bien sûr le CHBA, membre du COPIL depuis sa création.

Ce lien « politique » et fonctionnel qui s'est établi autour d'une légitimité reconnue à notre équipe notamment dans sa capacité à faire en particulier avec nos partenaires des établissements de santé du territoire est capital. Il est la concrétisation de ce que sous-tendent les CPTS : une offre de soins libérale coordonnée et identifiable qui du coup sait s'interfacer avec les autres acteurs pour mieux faire, au service de nos concitoyens.

Je remercie chacun de ceux qui ont contribué à cette construction, j'enjoins tous les soignants libéraux du territoire à rejoindre cette aventure, et j'espère qu'ensemble nous saurons faire vivre ce qui doit être une maison commune au service des aspirations de chacun.

Merci de votre confiance.

Tristan Maréchal

3/8

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** (CPTS) est une organisation conçue autour d'un projet de santé et constituée à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné défini par les professionnels eux-mêmes. Elle est composée notamment de professionnels de santé, d'établissements de santé et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

Une CPTS est un **dispositif de coordination** à l'échelle d'un territoire qui permet de :

- **Fédérer tous les acteurs de santé du territoire**, créer du lien entre les professionnels libéraux et les établissements
- **Développer des parcours de santé** afin de répondre aux besoins de la population et pour une meilleure prise en charge des patients

Quelles sont les missions principales d'une CPTS ?

Favoriser :

- 1) **L'accès aux soins** des patients :
 - ✓ Améliorer l'accès des patients du territoire à un médecin traitant
 - ✓ Améliorer l'accès des patients aux soins non programmés
- 2) L'organisation de **parcours pluriprofessionnels** autour du patient
- 3) Le développement des actions territoriales de **prévention**

La CPTS du Pays d'Auray

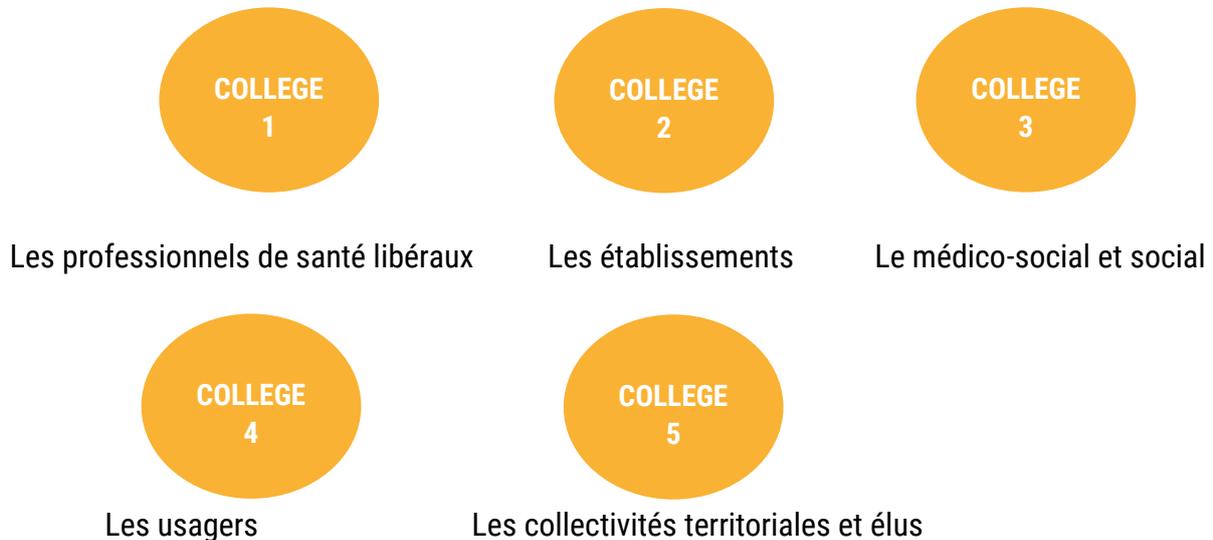
La CPTS du Pays d'Auray est une association loi 1901 créée en 2020 (projet de santé validé en décembre 2020).

Elle s'étend sur 23 communes, soit plus de 80 000 habitants et 600 professionnels de santé (CPTS de taille 3).

C'est la 2^{ème} CPTS bretonne signataire de l'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel).

Les instances

Le Conseil d'Administration



Le Bureau

- Président : Tristan Maréchal, Masseur-kinésithérapeute
- Vice-Président : Dr Éric Henry, Médecin généraliste
- Secrétaire Générale : Gaëlle Haaz Le Du, IDEL
- Secrétaire Générale adjointe : Virginie Bergeal, Orthophoniste
- Secrétaire Général adjoint : Dr Jérôme Le Coz, Médecin généraliste
- Trésorière : Elisabeth Jan, Pharmacienne
- Trésorière adjointe : Agnès Gasnier, Pharmacienne
- Trésorier adjoint : Michel Guillevin, Représentant des usagers

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage suit la mise en œuvre du projet de santé et les actions. Il est composé des élus du Conseil d'Administration, des représentants des collèges non présents au Conseil d'Administration, de toutes les personnes physiques ou morales qui ont accompagné la création de la CPTS au sein de ce COPIL et plus largement de toute personne pouvant apporter une contribution au travail du groupe.

La vie de l'association

- Réunions du Bureau au moins 2 fois par an
- Réunions du CA au moins une fois par an
- Réunions du Comité de Pilotage une fois par semestre
- Une Assemblée Générale annuelle

L'équipe

La coordinatrice de la CPTS du Pays d'Auray, Lucie Bousseaud, salariée de la CPTS, est chargée de la mise en œuvre du projet de santé.

Le financement

La CPTS est financée par les fonds ACI, et par les fonds associatifs issus des adhésions.

BILAN DE L'ANNEE 2020

1) Une année marquée par la crise sanitaire : soutien aux professionnels de santé

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. La CPTS du Pays d'Auray a vu la plupart de ses groupes de travail à l'arrêt.

Les actions qui ont été mises en œuvre par la CPTS du Pays d'Auray :

- 1) **Récupération du matériel de protection individuelle** auprès des entreprises et autres (lycées, entreprises du territoire (Norauto, Feu vert), professionnels, patients, société SCOPEX) qui a ensuite été mis à disposition
 - a. des soignants du territoire
 - b. des CCAS le demandant
 - c. des offreurs de services à domicile

Le matériel a été distribué quand les acteurs n'avaient pas la possibilité de venir le chercher. En début de déconfinement, la CPTS a proposé des EPI à tous les professionnels de santé non inscrit dans la liste du ministère de la Santé (orthophonistes, orthoptistes, psychologues, diététiciens, etc...).

- 2) **Accompagnement de l'organisation des équipes de soins primaires et notamment des tandems médecins traitants – infirmiers libéraux.**

La mise à disposition d'outil numérique de coordination a été débutée (Globule), mais la limite de l'exercice a été vite atteinte par le manque de moyen de contact avec les acteurs libéraux du territoire, la CPTS n'étant pas encore dotée à ce stade d'une liste exhaustive des mails nécessaires à ce type d'action.

Plusieurs demandes dans ce sens ont été faite à la CPAM56 qui n'a pu répondre favorablement au regard des obligations CNIL.

→ Incitation de l'emploi de la télémédecine.

Réponse à des entrevues TV allant dans ce sens sur BFMTV.

Emission d'une série de recommandations à l'intention des professionnels afin de leur proposer des modes opératoires susceptibles de garantir une meilleure sécurité sanitaire et un suivi plus efficient des patients. Il s'agissait notamment de double flux de patients avec traitement à part des patients suspectés dans l'ensemble des cabinets médicaux.

- 3) **Communication régulière** auprès des acteurs institutionnels, mais aussi de la presse afin de faire des points de situations réguliers à l'intention des habitants du territoire couvert par la CPTS.

L'idée étant de communiquer et renforcer la communication écrite et audiovisuelle pour inciter au bon comportement.

- 4) Accompagnement à la préfiguration d'un centre dédié COVID sur Pluneret organisé par des soignants du territoire (notamment le Dr J. Le Coz, SGA de la CPTS).

- 5) **Maintien du lien avec les autorités sanitaires (ARS)** par mails.
→ 2 retours : un mail et un appel téléphonique pendant la période.
- 6) **Maintien du lien avec les autres acteurs de l'organisation** et en particulier le DAC – PTA – APS par la participation aux réunions du CODIR tous les mardis soir pendant la période. Au cours de ces CODIR, un temps d'échanges entre les acteurs de l'offre de soins ambulatoire et les établissements a été systématiquement proposé permettant à chacun de s'enrichir du travail et de l'expérience des autres.
- 7) Organisation d'un **webinaire** avec AD Quotidien et une fédération de prestataires aidants à domicile pour la formation aux gestes barrières et aux nouvelles conditions d'hygiène et de sécurité.
- 8) **Enquêtes téléphoniques** à l'intention des médecins du territoire afin de recueillir l'expression de leurs besoins, en lien avec le dossier « soins non programmés ». Reporting des réponses dans des tableaux.
- 9) **Accompagnement du retour au travail** après le confinement des salariés de l'association La Belle Porte.
- 10) Intervention prévue auprès du Club de Voile Océane pour l'accompagnement des salariés et moniteurs saisonniers au démarrage de la saison dans le cadre post épidémique.
- 11) Dossier de l'élimination des déchets produits par les cabinets médicaux libéraux : mise en place d'un partenariat pour une **gestion mutualisée de l'élimination des DASRI** avec le GIP SILGOM et l'hôpital d'Auray.
- 12) Rencontre avec le député Jimmy PAHUN (membre du CA de la CPTS) et son équipe afin de présenter ce rapport d'activité et de proposer une contribution dans le cadre du Ségur de la Santé.
- 13) Préparation du déploiement du **centre de vaccination du Pratel** à compter de décembre 2020.

2) Les autres temps forts de la CPTS

- Le 21 janvier 2020, l'Assemblée générale constitutive de la CPTS du Pays d'Auray s'est tenue à Auray.
- Les statuts ont été finalisés au 1^{er} semestre, validés et l'association loi de 1901 a été enregistrée auprès des autorités compétentes sous le numéro W561011725.
- Le projet de santé a été finalisé avec Hippocrate Développement.
- La signature de l'ACI a eu lieu le 17 décembre 2020.

Les actions prioritaires pour 2021

1) Nos axes de travail

Accès aux soins	Parcours pluriprofessionnels	Prévention
<p>Faciliter l'accès au médecin traitant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer un protocole d'orientation- Tableau des ressources des disponibilités des médecins en matière d'accueil de nouveaux patients <p>Améliorer l'accès des patients aux soins non programmés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer un tableau des ressources indiquant les disponibilités en matière d'accueil de patients en urgence- Mettre en place un système d'orientation	<p>Améliorer le lien ville hôpital sur l'insuffisance cardiaque chronique et l'insuffisance respiratoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Capitaliser les travaux déjà réalisés, les dispositifs déjà en place (RespiBreizh)- Communiquer sur l'existence de ces parcours <p>Améliorer l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de fragilité</p> <ul style="list-style-type: none">- Capitaliser les dispositifs déjà en place- Créer un lien dynamique entre les acteurs en s'appuyant notamment sur le DAC <p>Améliorer l'accès des patients aux soins de 1^{er} recours via la téléconsultation</p> <p>Oncoparcours : proposer un parcours de soins inscrit dans la continuité pour les patientes atteintes d'un cancer du sein</p>	<p>Vaccination : améliorer la couverture vaccinale</p> <p>Dépistage du cancer de la peau</p> <p>Prévention Santé mentale : améliorer l'accès à l'aide et à la prise en charge psychologique afin de lutter contre les risques psychosociaux des soignants</p> <p>Prévention des addictions</p> <p>Prévention de l'obésité chez l'enfant</p>

2) Les évènements à venir

- Recrutement d'une coordinatrice au 1^{er} trimestre 2021
- Installation du bureau de la coordinatrice dans les locaux de la résidence Domitys à Auray
- Reprise des groupes de travail
- Création et mise en ligne du site internet de la CPTS
- Assemblée Générale au 2nd semestre 2021

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter !

- **Tristan MARECHAL**, Président de la CPTS, tristan.marechal@free.fr, 06.09.14.53.11
- **Lucie BOUSSEAUD**, Coordinatrice de la CPTS, luciebousseaud@cptspaysauray.fr, 02.21.32.00.04